

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 1^{er} mars à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 février 2018,

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	24	5	0	4

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LENOBLE Monique, LOURADOUD Patricia, MENUCELLI Thierry, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, ROGER Edouard, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Suppléants avec voix délibérative :

TESSIER Marie-Claude suppléante de MUZETTE Thierry.

Membres ayant donné pouvoir :

BODIN Pascal donne pouvoir à TERRIER Gilles, CHABANAT Christine donne pouvoir à PONS Gérard, PAQUET Laurent donne pouvoir à CHADELAUD Michel, SIMON Isabel donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, VERGNE Didier donne pouvoir à LENOBLE Monique.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Absents :

CAMBOU Stéphane, DEVAUX Nathalie, DUPUY Nathalie, LACOUTURIERE Michel

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie

PERSONNEL

Délibération n° 09-2018 : Recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins temporaires, saisonniers ou de remplacement

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3-1°, 3-2°, 3-1 ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de recourir à du personnel contractuel pour assurer les remplacements pendant les périodes de vacances du personnel permanent de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, pendant les congés de maladie, dans le cadre de besoins saisonniers, temporaires ou de remplacement ;

Monsieur le Président précise que ce personnel contractuel est recruté sur la base du :

- grade d'adjoint technique sur le 1^{er} échelon – Echelle C1 pour la filière technique pour effectuer des missions d'entretien des locaux, des missions de collecte des ordures ménagères et assimilés, des missions relatives au SPANC, des missions relative au service public d'assainissement collectif, des missions d'accueil et/ou d'entretien des locaux ou du matériel à la piscine communautaire ;
- grade d'adjoint administratif sur le 1^{er} échelon – Echelle C1 pour la filière administrative pour effectuer des missions d'accueil et de secrétariat ;
- grade d'adjoint du patrimoine sur le 1^{er} échelon – Echelle C1 pour la filière culturelle pour effectuer des missions de chargé d'accueil en bibliothèque.

Pour les maîtres nageurs sauveteurs titulaires du BEESAN, ou du BPJEPS AAN le recrutement s'effectue sur le 8^{ème} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives ; les leçons de natation sont perçues par le MNS.

Pour ceux qui sont titulaires du BNSSA, le recrutement s'effectue sur le 5^{ème} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives.

Il est prévu, en outre, la mise à disposition de logements à titre gratuit pour les membres de l'équipe de surveillance des bassins.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'AUTORISER, Monsieur le Président, à procéder au recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins temporaires, saisonniers ou de remplacements dans les conditions définies ci-dessus ;
- D'AUTORISER, Monsieur le Président, à signer les contrats de recrutements et dit que les crédits sont inscrits aux budgets concernés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 05 mars 2018

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
8, rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 13/03/18
Publié le : 13/03/18

